



Formation en présentiel

Formation initiale habilitation électrique Opération d'ordre électrique selon la norme NFC 18-510

Code formation HE INI-ELEC maj 10/04/21

PUBLIC ET PRE REQUIS

Personnel électricien ou électromécanicien chargé en BT et/ou HT : d'exécuter des consignations, de diriger des travaux hors tension, d'exécuter des interventions générales.
Posséder des connaissances en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
En amont de la formation, évaluation des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (adéquation).



Validité
3 ans



Durée
21 Heures/3 jours



Effectif par session
1 mini 8 max

OBJECTIF

Etre habilité par son employeur concernant les indices B1V,B2V,BR, BR, HC, H1,H2

COMPETENCES DEVELOPPEES

Etre capable de :

Opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation selon la nouvelle norme NF C 18-510
Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT, TBT, HTA
Appliquer les consignes de sécurité en BT, TBT, HTA liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectuées sur des ouvrages ou des installations électriques

CONTENU

Présentation formateur/stagiaire

Enseignement théorique

l'évaluation des risques
les dangers de l'électricité
les risques spécifiques à la Haute Tension
les appareillages en Basse Tension et Haute Tension
les limites, zones et opérations liées
les équipements de protection
les rôles et titres d'habilitation
procédure et déroulement des travaux hors tension
procédure et déroulement des interventions
les opérations spécifiques de manœuvres, mesurages, vérifications et essais
la procédure en cas d'accident électrique
la procédure en cas d'incendie électrique
le chargé de travaux, le chargé de consignation: rôles et opérations
le chargé d'interventions générales: rôle et opérations
Statistiques AT, MP, chiffres de la CNAMTS.

Travaux pratiques sur des équipements pédagogiques

Analyse préalable à l'intervention ou à la consignation
Enumération des risques électriques dans la zone d'intervention
Balisage et surveillance de la zone de travail
Réalisation d'une consignation (BC), d'une intervention d'entretien et de dépannage (BR)



Respect des consignes de sécurité pour exécuter les travaux
Identifier, vérifier et mettre en œuvre les EPC et EPI
Rédaction des documents nécessaires
Compte rendu auprès du chargé d'exploitation électrique ou du chargé de travaux
Bilan de la formation/questions diverses

METHODES ET MOYENS MOBILISES

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues. Alternance d'apports théoriques et de pratique.
Livret remis à chaque participant.
Notre formateur dispose de kits pédagogiques permettant de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes
Paperboard, vidéoprojecteur, livrets et outils pédagogiques nécessaires à la formation.

REGLEMENTATION

Art.R. 4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R.4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité (IS) particulières au travail à effectuer.

MODALITES DE SUIVI

Evaluation continue théorique et pratique.

Chaque participant signera une feuille d'émargement par demi-journée, ainsi que le formateur.

Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

EVALUATION ET VALIDATION

Évaluation théorique et pratique des connaissances avec mise en situation.

Une attestation de formation sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Délivrance d'une proposition d'habilitation pré-renseignée des symboles proposés par l'organisme de formation en accord avec le stagiaire.

NOTRE INTERVENANT

Formateur habilitation électrique et en prévention des risques professionnels, avec une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle continue.

INFORMATIONS

Contact

Prise de renseignements via la rubrique "contact" sur notre site Web, ou par mail "contact@acfo.fr, ou par téléphone
Au 06 66 09 23 54.

Délai accès

Nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours.

L'inscription sera validée après le retour de la convention signée, une convocation sera alors envoyée au participant.

Tarif

A partir de 290 € /jour/ participant en inter chez notre partenaire

Nous consulter en intra pour un groupe

Accessibilité

En cas de situation de handicap, merci de nous contacter pour connaître la faisabilité de votre intégration.